

Georges Augustins

## Choix matrimonial et réseaux d'alliance en Beauce au XIX<sup>e</sup> siècle

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Georges Augustins, « Choix matrimonial et réseaux d'alliance en Beauce au XIX<sup>e</sup> siècle », *Terrain* [En ligne], 4 | 1985, mis en ligne le 23 juillet 2007. URL : <http://terrain.revues.org/index2868.html>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Ministère de la culture / Maison des sciences de l'homme  
<http://terrain.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://terrain.revues.org/index2868.html>  
Document généré automatiquement le 02 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Terrain

Georges Augustins

## Choix matrimonial et réseaux d'alliance en Beauce au XIX<sup>e</sup> siècle

Pagination originale : p. 50-61



- 1 Depuis une dizaine d'années, ou un peu plus, les ethnologues découvrent ces objets fascinants que sont les documents d'archive. Ils y trouvent, dûment enregistrés, tous les menus faits (naissances, mariages, décès, déménagements, mutations de propriété, etc.) dont la collecte demande tant de labeur sur un terrain exotique. La profondeur historique des documents offre en outre des perspectives qui semblent inouïes. Les archives apparaissent alors comme une sorte de trésor dont on n'aurait jamais fini de compter les richesses. Nous n'avons pas échappé à cette fascination. Il est possible toutefois que les archives ne soient pas à même de nous donner les réponses que nous escomptions, peut-être parce que, pour les obtenir, il faudrait mettre en œuvre une patience et des moyens que nous n'avons pas (c'est-à-dire investir un travail dont on ne sait jamais *a priori* s'il sera utile) ; peut-être aussi parce que seuls des hommes vivants sont à même de nous éclairer sur les mobiles de leurs actions.

### Problèmes de méthode

- 2 Peut-on déceler, à travers la seule étude des registres de l'état civil et des recensements, des régularités dans les choix matrimoniaux ? Si oui, de quelle nature ? Quelles sont les limites de ce genre d'investigation ? Telles sont quelques-unes des questions qui nous incitent à entreprendre ce travail. Nous avons choisi la Beauce comme terrain d'enquête non pour corser la difficulté mais parce que des facteurs purement géographiques ne pouvaient y conduire à un quelconque repliement matrimonial, le pays étant parfaitement plat et les communications faciles, au XIX<sup>e</sup> siècle déjà.
- 3 Nous avons dépouillé les recensements d'un bourg (un millier d'habitants au XIX<sup>e</sup> siècle) ainsi que la quasi-totalité des registres de mariage de ce bourg et des communes rurales limitrophes. Le problème qui se posait à nous était de savoir si, à l'aide de méthodes purement quantitatives, nous serions à même de repérer certains comportements matrimoniaux ayant une signification du point de vue sociologique. Bien entendu, nous ne pouvions utiliser *que* les informations livrées par ces documents. Celles-ci sont de divers ordres : certains recensements indiquent les lieux de naissance des habitants, ce qui permet d'estimer l'importance et la nature des

migrations imputables aux mariages ; l'état-civil indique lui aussi les lieux de naissance des conjoints, leurs lieux de résidence ainsi que ceux de leurs parents, les professions et les âges de tous les intéressés.

4 Nous pouvons donc, à l'aide de ces seuls registres de mariage, analyser l'incidence de trois variables : la résidence, le lieu de naissance et la profession.

5 Il n'était évidemment pas en notre pouvoir de décider si, dans chaque cas, tel ou tel facteur avait entraîné le choix matrimonial ; nous pouvions cependant chercher à isoler des « facteurs prédisposants ». Si, par exemple, nous ne trouvions sur une fiche de mariage aucun point commun entre les conjoints, ni entre leurs parents, sauf la résidence, nous pouvions supposer que le fait d'habiter au même endroit avait joué un rôle dans le choix matrimonial. Cela ne veut évidemment pas dire que d'autres facteurs n'aient pu eux aussi jouer un rôle, mais nous n'étions pas à même de les identifier. Si, sur une autre fiche, nous trouvions que le lieu de résidence et le lieu de naissance étaient identiques pour les conjoints nous pouvions conclure que les deux facteurs avaient été prédisposants et qu'un effet d'endogamie pouvait être supposé. Si, sur une troisième fiche, nous découvriions que les lieux de résidence et de naissance des conjoints étaient communs et que les parents exerçaient la même profession, l'agriculture par exemple, nous pouvions être enclins à supposer que nous nous trouvions devant un cas illustrant la tendance propre à certains agriculteurs à marier leurs enfants à d'autres agriculteurs dans un périmètre restreint. Si, sur une quatrième fiche, nous ne rencontrions aucun point commun nous devions conclure que le « facteur prédisposant » nous avait échappé ou bien que le mariage avait été le résultat d'un coup de foudre au bal, événement ordinaire bien que largement sous-estimé, voire ignoré dans les études de ce genre.

6 Il est un autre facteur dont nous espérons pouvoir mesurer l'incidence : la parenté. Il était important en effet de pouvoir estimer, même assez grossièrement, le rôle de la consanguinité ; il était tentant d'essayer de reprendre l'une des suggestions théoriques de Françoise Héritier<sup>2</sup> : se mariait-on en Beauce au plus proche, juste au-delà de la limite des interdictions matrimoniales ? Bien entendu, les registres n'indiquent jamais les relations de cousinage entre les conjoints (sauf si elles sont si proches qu'une demande de dispense a été nécessaire), il faut donc les reconstituer<sup>3</sup>. Cela suppose un travail de dépouillement important et toujours insuffisant quelle que soit l'échelle spatiale ou temporelle choisie. Pour bien faire, il faudrait pouvoir dépouiller la totalité des registres de mariage sur près de deux siècles et sur une superficie qui serait au moins celle d'un canton.

7 Cela n'était pas dans nos possibilités. Les problèmes de méthode posés par l'analyse de ce que nous avons nommé des « facteurs prédisposants » ne sont pas les mêmes selon que l'on traite de ces différents facteurs. S'agissant du lieu de résidence, du lieu de naissance ou de la profession, on aurait pu se contenter d'opérer des calculs de fréquence sur des échantillonnages opérés au hasard dans diverses communes et à des époques différentes ; s'agissant de la parenté, il nous fallait un dépouillement exhaustif d'une seule aire géographique car seul un tel dépouillement pouvait permettre de reconstituer des généalogies. Nous pouvions espérer mesurer l'incidence (c'est-à-dire la fréquence d'occurrence) de quatre variables : lieu de résidence, lieu de naissance, profession, parenté (avec les restrictions que nous avons dites) ; nous pouvions en outre tenter de nous faire une idée des relations que ces variables entretenaient entre elles. Si le dépouillement exhaustif des registres d'état civil de plusieurs communes était rendu nécessaire par la reconstruction des généalogies, il devait en outre permettre de révéler certaines tendances au « repliement matrimonial ». En dépouillant les fichiers nous devions inmanquablement mettre au jour des réseaux, certains n'étant que des chaînes éphémères et, vraisemblablement, sans signification sociologique, d'autres, au contraire, ayant tendance à se recouper et à se « réenchaîner » sur plusieurs générations. Or, dans ces sociétés à filiation indifférenciée où, de surcroît, la maison n'apparaît pas comme un « point d'ancrage » durable de la parenté, des groupes se forment cependant ; il s'agit de

parentèles qui semblent s'organiser autour du pouvoir local et de la conscience qu'ont leurs membres d'appartenir à un groupe familial prestigieux, groupe au sein duquel ils ont tendance à se marier<sup>4</sup>. Nous avons l'espoir en entreprenant ce dépouillement, de mettre au jour de telles parentèles dont un élément ne devrait pas manquer d'apparaître : le repliement matrimonial.

8 On verra que c'est sans doute sur ce dernier point que l'enquête a donné les résultats les plus intéressants, et d'ailleurs inattendus.

## Enquête orale

9 Parallèlement aux dépouillements des documents d'archive, il nous avait semblé indispensable d'entreprendre une enquête orale auprès des habitants âgés de la région. Il s'agissait alors d'essayer d'identifier les éléments rituels du mariage mais aussi le système de valeurs sous-jacent au choix du conjoint.

10 Le bourg sur lequel a porté l'enquête était, au XIX<sup>e</sup> siècle encore, un milieu social très diversifié. Les agriculteurs étaient minoritaires, le gros de la population était constitué d'artisans, de commerçants, de journaliers et de charretiers. La différenciation sociale était elle aussi importante puisque les professions libérales et les négociants côtoyaient les plus modestes des employés agricoles. Pourtant, en matière matrimoniale, certains principes semblent avoir prévalu d'une manière à peu près générale : 1. le mariage par ordre de naissance ; 2. l'équivalence de la position sociale des familles ; 3. la préférence pour les filles de « bonne réputation ». Le mariage par ordre de naissance semble avoir été prisé par toutes les couches de la population : il s'agissait de marier les filles aînées avant les cadettes. On raconte volontiers cette histoire : un jeune homme vient faire sa demande en mariage auprès de son futur beau-père, à peine l'a-t-il faite qu'une porte s'ouvre et qu'une jeune fille apparaît fort opportunément. « C'est celle-ci ? » demande le père, « non » répond le jeune homme qui reconnaît la sœur aînée de celle qu'il était venu demander, « eh bien, pourtant, ce sera celle-ci ! » rétorque le père. Parfois le prétendant s'accommodait de la volonté du beau-père, parfois non. Parfois encore c'était le père qui cédait et mariait d'abord la cadette mais jamais sans avoir tenté de respecter le principe de mariage par ordre de naissance. L'équivalence des positions sociales paraît avoir été particulièrement impérative pour les agriculteurs ; ils étaient pour la plupart fermiers de grands propriétaires nobles demeurant à Orléans et leurs enfants ne pouvaient se marier que lorsqu'ils étaient à même de reprendre une ferme ; dès lors les apports des deux conjoints, leurs dots, devaient être rigoureusement équivalents.

11 La « bonne réputation », c'est-à-dire la réputation d'être vierge, était importante pour les filles, surtout dans les milieux sociaux « élevés ». Une fille de « mauvaise réputation » ne pouvait guère espérer se marier au village ou au bourg mais son mariage demeurait cependant possible dans les villages voisins ; les filles-mères en revanche ne pouvaient espérer se marier à parité, elles ne pouvaient plus qu'être demandées en mariage par un veuf ou un homme dont la position sociale était jugée inférieure à celle de leur famille.

12 A ces trois principes s'en ajoute un autre fréquemment rencontré chez les agriculteurs : le mariage entre « petits-cousins ». On se mariait, dit-on, entre parents éloignés, ce faisant on se mariait également entre gens de la même faction : la division entre cléricaux et anticléricaux recoupait, semble-t-il, assez étroitement des frontières matrimoniales.

13 Signalons enfin l'importance des intermédiaires. Il s'agissait de personnes influentes, de bonne réputation et amenées, de par leurs occupations, à connaître beaucoup de monde, les curés, notaires ou négociants en grain semblent avoir été souvent sollicités pour jouer ce rôle. Ils étaient d'autant plus importants que nombre de fermes beauceronnes sont isolées et que les occasions de contacts sociaux étaient relativement rares. Une fois les familles pressenties, l'on organisait un repas durant lequel les intéressés pouvaient s'observer. S'ils se plaisaient, les parents donnaient suite, sinon l'on en restait là et l'honneur était sauf : officiellement il n'avait jamais été question de mariage. L'action des intermédiaires est évidemment de celles que seule

une enquête peut révéler ; les registres n'en gardent aucune trace ! Nous trouvons là, à coup sûr, l'une des limitations aux études sur archives.

## Les facteurs prédisposants

- 14 Nous aborderons maintenant la partie de l'étude consacrée au dépouillement des documents d'archive. Il s'agissait, comme on l'a vu, d'essayer d'apprécier dans quelle mesure certaines variables que l'on peut isoler sur ces documents devaient être considérées comme « facteurs prédisposants » au choix matrimonial. Il fallait donc déterminer dans quelles circonstances et avec quelle fréquence les différentes variables semblaient jouer un rôle.
- 15 Les matériaux suivants ont été utilisés : recensements de 1836, 1872 et 1911 pour le bourg de l'Orléanais ; registres des mariages de 1791 à 1872 pour le bourg (510 mariages étudiés) et trois communes rurales limitrophes (251, 340 et 149 mariages étudiés), soit au total 1 250 fiches de mariage. Toutes ne comportaient pas la totalité des informations nécessaires, les tris successifs, effectués variable par variable<sup>5</sup>, n'ont donc pas — ou rarement — porté sur la totalité des fiches. Nous avons d'abord envisagé de ne dépouiller que l'état civil du bourg mais sur une période beaucoup plus longue. Toutefois, les caractéristiques sociologiques de celui-ci (population assez instable composée majoritairement de journaliers et d'artisans) limitaient considérablement l'intérêt d'un tel dépouillement.
- 16 Nous avons finalement préféré une investigation moins profonde du point de vue temporel mais plus étendue géographiquement. Aucune des deux positions n'étant totalement satisfaisante, nous avons opté pour celle qui nous paraissait la moins mauvaise.

## Quelques caractéristiques générales des mariages

- 17 Une fois en possession des fiches de mariage, il était possible de dégager quelques caractéristiques générales, touchant notamment à la périodicité des célébrations tout au long de l'année et à l'âge au mariage.
- 18 **Périodicité des célébrations** : durant la période considérée les mariages étaient célébrés à peu près uniformément au cours de l'année avec une pointe au mois de juillet mais deux périodes creuses très sensibles : le mois de mars (carême) et le mois d'août (moisson). Aucune différence n'apparaît si l'on compare les chiffres commune par commune.
- 19 **Age au mariage** : l'âge au mariage est ici calculé à partir de la totalité des mariages dépouillés tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et non pas génération par génération. La marge d'erreur induite doit cependant demeurer acceptable. Le tableau 2 reproduit les résultats globalisés de ces dépouillements ; dans sa partie gauche, il indique l'âge au mariage des hommes et des femmes et dans sa partie droite les différences d'âge au sein des couples. L'examen des histogrammes des tableaux 3 et 4 montre que, d'une manière générale les hommes se mariaient plus tard que les femmes (la moyenne se situe autour de 28 ans pour les hommes et de 25 ans pour les femmes). 69 % des hommes se marient entre 21 et 30 ans, 41,8 % des femmes entre 21 et 26 ans et 70,5 % d'entre elles entre 21 et 30 ans. Il est clair cependant que les hommes se remarient plus souvent que les femmes (les mariages conclus à plus de quarante ans concernent un peu plus de 10 % des hommes mais un peu moins de 4 % des femmes). L'examen de l'histogramme du tableau 5 montre que plus des trois quarts des mariages (76,9 %) concernent des hommes et des femmes qui ont sensiblement le même âge (38,4 % ont moins de 5 ans d'écart d'âge et 38,5 % moins de 10 ans et plus de 5 ans). Lorsqu'il existe une différence d'âge entre conjoints c'est presque toujours l'homme qui est le plus âgé.
- 20 **Mortalité des parents au moment du mariage** : une idée répandue fait du paysan un calculateur et un fin stratège. Les mariages qu'il conclut sont alors conçus comme l'aboutissement de stratégies visant la maximisation d'un profit matériel (accumulation de terres) ou symbolique (honneur, prestige)<sup>6</sup>. Nul doute que le mariage soit une alliance entre groupes familiaux et qu'à ce titre il fasse l'objet d'évaluations visant les intérêts des deux

familles ; il est aussi affaire de passion. Tout curieux s'intéressant aux biographies locales sait que les comportements les plus imprévisibles, parce qu'irrationnels, viennent constamment mettre en déroute les stratégies les mieux définies. Les registres ne nous informant pas des mobiles des intéressés, on a tendance à oublier l'élément passionnel qui les sous-tend. Nous n'aurons pas non plus la possibilité d'en rendre compte bien que nous soupçonnions que la passion joue un rôle au moins aussi important que le calcul. Nous tenterons cependant de savoir si les parents étaient à même de juger du mariage de leurs enfants : étaient-ils vivants au moment du mariage ? Toutes catégories sociales confondues, les quatre parents des deux conjoints sont vivants au moment du mariage dans un cas sur quatre (24,5 % des cas exactement) ; l'un des parents (généralement le père du marié) est décédé dans 32 % des cas, deux des parents sont décédés dans 23 % des cas, trois parents dans 10,5 % des cas et quatre dans un peu moins de 10 % des cas. Nous pouvons d'ores et déjà conclure que les quatre parents ne sont à même de donner leur avis que dans un cas sur quatre. Bien entendu, cela ne signifie pas que les autres parents survivants ne puissent avoir un avis décisif dans les autres cas (sauf évidemment ceux où ils sont tous décédés mais il s'agit souvent de remariages tardifs). Les données sont comparables pour les cultivateurs et les artisans-commerçants, seuls les charretiers et journaliers se distinguent : l'un des parents y est décédé plus souvent.

21 Nous pouvons également nous demander quels sont les parents décédés lors du mariage. Nous obtenons alors les résultats suivants : le père du marié est décédé dans 16 % des cas, le père de la mariée dans 10 % des cas, les deux pères dans 7,2 % des cas, les deux parents du marié dans 6,3 % des cas, la mère du marié seule dans 6 % des cas. Ces chiffres par eux-mêmes ne permettent aucune conclusion définitive, ils tempèrent cependant la vision des « parents stratèges ».

### Lieux d'origine des conjoints

22 Lorsque l'on dispose de recensements bien faits, il est aisé d'identifier les lieux d'origine des conjoints. Si l'on reporte ces derniers sur un fond de carte et qu'on les relie au bourg étudié par un trait, on obtient une étoile plus ou moins régulière. En l'occurrence, l'étoile était presque parfaite sauf vers le sud-est. Cela signifie que les lieux d'origine des conjoints étaient à peu près uniformément répartis sur le territoire environnant le bourg sauf dans la direction de la forêt d'Orléans. A titre de contre-épreuve Patrick Le Guirriec et Bernard Fradet ont établi des cartes pour les communes situées en lisière de forêt : le rôle de « barrière » que joue celle-ci y semble nettement perceptible.

23 Si l'on se livre à un premier décompte sommaire des lieux d'origine on constate qu'en 1872 36,6 % des conjoints recensés au bourg sont nés au bourg lui-même (163 conjoints sur 446), que 45,7 % (204) sont nés dans une commune située à moins de 30 km, que 4,03 % sont nés aux limites de la région et que 13,7 % (61) sont nés tout à fait en dehors. Ces chiffres sont remarquables : ils montrent que, bien que le bourg soit largement ouvert sur l'extérieur (au XIX<sup>e</sup> siècle il est une étape entre Orléans et Paris), 82,3 % des conjoints sont nés à moins de 30 km. Il est possible d'être plus précis. Si nous nous intéressons aux personnes nées dans la région, soit 45,7 % du total (les personnes nées au bourg et en dehors de la région étant exclues), nous pouvons dire que 78 % d'entre elles sont nées à moins de 12 km. Nous pouvons établir un tableau à double entrée plus précis (voir annexe 1) en reportant les lieux d'origine des deux conjoints<sup>7</sup>.

24 On peut donc dire que, dans l'immense majorité des cas, les mariages se nouaient entre personnes habitant soit au bourg, soit dans ses proches environs.

### Lieux de naissance et lieux de résidence

25 Quelle part la « territorialité » jouait-elle dans le choix matrimonial ? Le fait de demeurer au même village constituait-il un « facteur prédisposant » ? Nous nous sommes efforcés

de mesurer l'incidence de ces variables en triant toutes les fiches de mariage sur lesquelles figuraient les mentions de résidence de naissance des conjoints (823 mariages au total). Les résultats de ce tri sont reportés sur le tableau II. On voit immédiatement que le lieu de naissance à lui seul ne joue aucun rôle, que 53,2 % des mariages concernaient des personnes qui n'étaient pas nées au même endroit et n'habitaient pas le même village. A première vue, on peut donc dire qu'une fois sur deux la « territorialité » ne joue manifestement aucun rôle (du moins la « territorialité » conçue ici dans le sens de voisinage).

26 Il est intéressant de décomposer ces résultats par catégories socioprofessionnelles. Chaque case du tableau 11 comporte trois chiffres : le nombre d'observations correspondant à cette case (par exemple : dans 42 mariages d'agriculteurs l'homme et la femme habitaient la même commune mais étaient nés dans des communes différentes), le pourcentage de la case par rapport au nombre total de représentants de la catégorie socioprofessionnelle (18 % dans la case considérée), et enfin, le chiffre attendu dans la case si ce chiffre était exactement proportionnel à la part de la catégorie socioprofessionnelle dans la population totale (dans la case considérée, les cultivateurs représentant 29 % du total des fiches examinées, ils devraient représenter 29 % de 224 cas, soit 64 cas attendus). On constate aussitôt quelques disparités intéressantes : ainsi les cultivateurs sont-ils beaucoup plus nombreux qu'ils ne devraient l'être dans la situation « même lieu de résidence — même lieu de naissance » (62 cas au lieu de 38 attendus) et ils sont moins nombreux dans la situation « même lieu de résidence — lieu de naissance différent ». On serait donc tenté de conclure, au moins provisoirement, que les mariages des agriculteurs sont étroitement liés au voisinage, dans le sens le plus permanent du terme (ils habitent la commune où ils sont nés), ou que ces mariages dépendent d'un autre facteur, qui reste à déterminer.

27 Les charretiers et journaliers connaissent une situation différente : ils sont nettement plus nombreux qu'ils ne devraient l'être dans la situation « même lieu de résidence — lieu de résidence différent » ; ils sont en revanche nettement moins nombreux dans la catégorie « aucun point commun ». On pourrait dire que, s'agissant des charretiers et journaliers, la territorialité joue un rôle important. Cette constatation rejoint d'ailleurs une remarque de bon sens : les charretiers et journaliers étaient des personnes mobiles qui se déplaçaient souvent d'une ferme à l'autre ; leurs occasions de rencontre étaient fonction de leurs déplacements. Nous avons d'ailleurs rencontré à plusieurs reprises au cours du dépouillement des mariages unissant des journaliers et des domestiques agricoles travaillant dans la même ferme. A dire vrai, l'importance de ce facteur territorial pour les charretiers et journaliers doit être ici assez largement sous-estimée car ils ne constituent pas une entité sociale homogène : nombre de charretiers sont en effet des fils de fermiers qui attendent de reprendre une ferme et ne se marient sans doute pas tout à fait de la même manière que les journaliers proprement dits. Le comportement des artisans et commerçants ne semble pas différer très significativement de ce que l'on pourrait attendre, sauf peut-être sur un point : ils sont plus nombreux qu'ils ne devraient l'être dans la catégorie « aucun point commun ». Ils constitueraient donc la catégorie socioprofessionnelle pour laquelle le facteur « territorialité » joue le rôle le plus faible.

### Profession des parents

28 Existait-il une certaine homogamie tenant à la profession ? Telle était évidemment une question importante que nous pouvions poser à nos fichés (du moins à celles qui comportaient la mention de la profession des parents, soit 591 fiches). Nous nous sommes efforcés d'inventorier le plus grand nombre possible de situations différentes. Les résultats de ces tris sont reportés, sous forme agglomérée, dans l'annexe 2.

29 On voit immédiatement que la profession semble jouer chez les agriculteurs le rôle le plus déterminant, puisque dans 82 % des mariages impliquant un agriculteur les parents des deux conjoints exerçaient eux-mêmes cette profession. Il y a là une sorte d'endogamie socioprofessionnelle assez nettement perceptible. On aurait tort cependant d'imaginer une

situation telle que le groupe des agriculteurs se replierait sur lui-même par une sorte d'effet de « caste ». Il en allait bien différemment et pour de nombreuses raisons, dont la plus évidente tient à la mobilité sociale : le statut de charretier n'était souvent, comme on l'a déjà vu, qu'un statut provisoire et celui de fermier n'était malheureusement, pas toujours très stable (les faillites n'étaient pas rares chez les fermiers au début du xx<sup>e</sup> siècle encore). L'examen des tableaux profession par profession (reportés en annexe) montre qu'aucun comportement matrimonial lié à la profession n'apparaît chez les charretiers et journaliers. C'est bien là, nous semble-t-il, le fait d'une population essentiellement mobile, tant socialement que géographiquement.

- 30 S'agissant des artisans et commerçants, l'homogamie professionnelle paraît relativement faible : une fois sur quatre seulement une fille d'artisan épouse un fils d'artisan. La réalité pourtant était plus complexe que cela et ne se laisse pas ramener à ces quelques chiffres trop simples. D'une part, nous avons observé nombre de mariages dans lesquels le marié n'était pas fils d'artisan mais était artisan lui-même. D'autre part, nous avons découvert en dépouillant nos fiches nombre de mariages entre enfants d'artisans exerçant le *même* artisanat. Il faut donc conclure que, d'une manière ou d'une autre, le fait d'exercer un métier artisanal devait souvent agir comme « facteur prédisposant » au choix matrimonial pour nombre d'enfants d'artisans, plus en tout cas que ne le suggèrent les chiffres du tableau joint en annexe.

### Parenté et réseaux matrimoniaux

- 31 De quelle manière la parenté jouait-elle un rôle dans la conclusion des alliances matrimoniales ? Telle était la question fondamentale — et sans doute trop ambitieuse — qui avait animé cette recherche. Autant dire tout de suite que ce travail n'offre pas de réponse réellement satisfaisante, principalement pour les raisons de méthode déjà évoquées, qui sont peut-être, à l'échelle d'une région comme la Beauce, insolubles. Cette préoccupation fondamentale pouvait être décomposée en deux questions différentes mais liées : les mariages entre consanguins, proches ou éloignés, constituaient-ils une modalité importante, sinon majoritaire, des alliances comme semblent le suggérer les informateurs qui parlent de mariages entre « petits-cousins » ? Les réseaux matrimoniaux tendent-ils à présenter des alliances répétitives sur plusieurs générations, constituant ainsi des parentèles ?
- 32 Mariages entre consanguins : nous avons vu précédemment que, au bourg en tout cas, les conjoints venaient de la proche région, d'une distance de 9 km en moyenne (rarement de plus de 20 km).
- 33 Pour pouvoir se livrer à une évaluation des mariages entre « petits-cousins » au bourg il aurait donc fallu dépouiller les états civils des communes sises dans un rayon de 20 km autour du bourg sur quatre ou cinq générations. Pour des raisons pratiques évidentes nous avons dû nous contenter de dépouiller les états civils du bourg et des communes limitrophes sur trois ou quatre générations. Nous ne pouvions donc pas déceler la majeure partie des mariages entre « petits-cousins ». Nous avons cependant eu la surprise de voir se constituer des réseaux de parenté (synchroniques) se recoupant assez fréquemment ; nous avons par ailleurs observé quelques mariages entre cousins éloignés (environ 5 % du total). Nous avons également eu une surprise beaucoup plus importante, lorsque nous avons découvert que les mariages entre cousins germains et issus de germains concernaient presque tous des meuniers. Il semble que les meuniers beaucerons aient constitué une sorte de groupe social un peu à part au xix<sup>e</sup> siècle, un groupe dispersé sur une vaste étendue géographique mais entretenant, de loin en loin, des relations matrimoniales. Celles-ci pourtant n'étaient nullement exclusives, et ce d'autant moins que nombre de meuniers étaient également cultivateurs ; nombreux aussi, les mariages multiples unissant plusieurs enfants d'un couple à plusieurs enfants d'un autre couple. Il est malheureusement probable que nombre de mariages entre consanguins ont échappé au dépouillement, principalement en raison de la mobilité des ménages ou des conjoints.

- 34 Chaque commune apparaît, lorsque l'on reconstitue les réseaux matrimoniaux, comme une sorte de centre où ces réseaux se constituent puis se prolongent, en s'effilochant, vers les communes voisines. Certaines d'entre elles semblent avoir leur caractère propre : dans l'une dominant les agriculteurs-vignerons (on cultivait encore la vigne en Beauce au XIX<sup>e</sup> siècle), dans l'autre les maçons et les journaliers, etc. Dans certains cas ces réseaux se recoupent si souvent de génération en génération (cas des vignerons par exemple) que l'on a le sentiment de voir évoluer des parentèles qui devaient avoir un sens sociologique aux yeux mêmes des intéressés. Le tableau 12 figure l'un de ces réseaux. Il n'utilise pas la représentation généalogique habituelle qui devient rapidement illisible lorsque les relations de parenté mentionnées sont nombreuses. Nous avons représenté chaque couple — et non pas chaque individu — par un rectangle comportant les mentions de profession et de date du mariage. Les fils de chaque couple sont représentés par un trait orienté (flèche) et les filles par un trait simple. A la dernière génération concernée (mariages célébrés entre 1848 et 1866) nous avons 17 couples, 8 d'entre eux étaient composés de personnes nées toutes deux d'un des couples présents sur le diagramme aux générations précédentes. Les relations de parenté et d'alliance sont d'ailleurs nombreuses entre les couples de la partie droite du diagramme. Nous pouvons soupçonner que nous avons affaire là à une parentèle composée principalement de vignerons, parentèle qui aurait constitué à cette époque l'ossature sociologique du village considéré. Le contraste est grand entre le bourg et les communes avoisinantes : dans ces dernières, rares sont les mariages que l'on ne parvient pas à rattacher à un réseau, même très court ; au bourg, en revanche, les fiches qui demeurent isolées sont largement majoritaires (72 % des cas). S'opposant à ces fiches isolées, d'autres se constituent en parentèles denses. On a donc le sentiment qu'au bourg on avait affaire à une population diversifiée non seulement du point de vue socioprofessionnel, mais aussi du point de vue de ses attaches locales : d'un côté, on rencontrait des journaliers ou de petits artisans qui venaient de tous les villages alentour, attirés au bourg par la multiplicité des activités, mais y étant quelque peu déracinés ; d'un autre côté, on découvrait des groupes familiaux bien implantés, insérés dans des réseaux ramifiés. Cette vue doit cependant être nuancée : d'une part, nous ne sommes pas à même de préciser comment les personnes géographiquement mobiles (journaliers surtout) se trouvaient insérées dans des réseaux de parenté, d'autre part nous devons garder en mémoire le fait que la parenté n'était que l'un des éléments amenant à la constitution de groupes sociaux. On se souvient en effet qu'à cette époque l'opposition idéologique entre rouges et blancs jouait un rôle décisif. Aussi, lorsque nous distinguons les groupes familiaux ayant une forte assise résidentielle de ceux qui en semblent dépourvus, nous ne faisons pas allusion à deux groupes opposés qui se seraient perçus comme tels. Dans chaque commune, en effet, nous découvrons plusieurs parentèles qui se définissaient tant par la parenté que par l'affiliation idéologique et entraînaient dans leur suite des petits groupes familiaux plus ou moins isolés.
- 35 L'étude dont on vient de lire un résumé offre quelques résultats partiels et pose de nombreux problèmes de méthode.
- 36 Sommairement esquissés, les résultats sont les suivants : en Beauce, au XIX<sup>e</sup> siècle, on se mariait de préférence avec quelqu'un qui habitait la proche région (moins de 20 km). Lorsqu'on était agriculteur, l'on avait plutôt tendance à épouser une voisine que l'on connaissait depuis l'enfance ou une cousine éloignée (géographiquement et généalogiquement). Lorsqu'on était journalier ou charretier, l'on épousait plutôt une jeune fille rencontrée dans une ferme où l'on travaillait, ou bien habitant dans le même village. Lorsqu'on était artisan l'on épousait plutôt une fille d'artisan.
- 37 Dans tous les cas, il s'agit là de tendances qu'expriment quelques régularités statistiques ; ce ne sont pas des normes. Dans chaque commune, des réseaux d'alliance sont discernables qui semblent avoir la commune pour épice et se ramifier dans les communes voisines ; dans

- certains cas, là où l'on observe des renouvellements d'alliance sur plusieurs générations, on peut soupçonner que ces réseaux finissaient par se constituer en véritables parentèles durables.
- 38 Du point de vue méthodologique, il faut évidemment se demander de quelle manière on pourrait améliorer le dépouillement de ce matériau prodigieux que constitue notre patrimoine d'archives. Il est clair que certains problèmes gagneraient à être traités à l'aide de méthodes d'échantillonnage. Telle est par exemple l'incidence des lieux d'origine et de résidence des conjoints. Nous avons été contraints, pour des raisons que nous avons dites, de traiter ces questions à l'échelle de toute la population des communes étudiées. Il serait plus efficace et plus économique (en temps de travail en tout cas) de dépouiller des échantillons de recensement à l'échelle d'un canton, voire de plusieurs cantons ; on aurait ainsi quelque chance d'observer des tendances locales au repliement matrimonial. Des méthodes statistiques plus raffinées que celles utilisées ici permettraient de tester les hypothèses suggérées par la combinaison des variables utilisables — et elles sont nombreuses — sur ces documents. Malheureusement, la variable qui nous intéresse le plus, la parenté, suppose des dépouillements exhaustifs puisque, à notre connaissance, aucune méthode d'échantillonnage ne peut permettre de reconstituer des généalogies ni de discerner des réseaux d'alliance. En supposant même que nous puissions dépouiller assez de documents d'archive pour constituer un corpus de mariages suffisant, nous ne saurons jamais si les réseaux que nous reconstituons avaient un sens pour les intéressés. Plus exactement, nous pourrions reconstituer des réseaux mais nous ne pourrions que soupçonner ce qui leur donne un sens (en examinant parallèlement le cadastre, la composition des conseils municipaux, etc.) sans jamais être sûr que les parentèles reconstruites ne sont pas fictives. C'est la conscience des acteurs qui les fait vivre et celle-ci ne laisse que des traces éparses.
- 39 S'agissant du mariage et des choix matrimoniaux, ces traces nous invitent surtout, pour peu qu'on les examine attentivement, à éviter une vision trop réductrice. Toujours, en effet, nous échapperont — avec ce type d'archives du moins — les ressorts fondamentaux des actions humaines : les passions et l'imaginaire.

---

### Notes

1Cet article reprend quelques-unes des conclusions d'une enquête menée en Beauce et en Gâtinais en 1982 et 1983 sous les auspices de la mission du Patrimoine ethnologique et avec le concours de l'écomusée de la Forêt des Loges et du Gâtinais orléanais (sis à Nibelle). Patrick Le Guirriec, Bernard Fradet et moi-même avons mené l'enquête ; cet article ne reprend que mes propres travaux.

2F. Héritier, *L'exercice de la parenté*, Paris, Gallimard, Le Seuil, 1981.

3On aurait pu utiliser les registres de dispense religieux mais, pour des raisons que nous verrons par la suite, il nous fallait de toute façon reconstituer les généalogies et, par conséquent, dépouiller l'état civil exhaustivement.

4Voir par exemple Claude Karnouh, « La démocratie impossible, parenté et politique dans un village lorrain », *Etudes rurales*, LII (1973), 24-56.

5Tous ces tris ont été effectués manuellement. Un traitement informatique avait été envisagé mais on y a finalement renoncé pour deux raisons : comme il se serait agi d'un fichier nominatif, une autorisation de la Commission Informatique et Libertés aurait été nécessaire bien que les individus mis sur fiches fussent décédés depuis longtemps ; les délais d'obtention n'étaient pas compatibles avec la durée prévue de l'étude ; par ailleurs la saisie des données aurait, elle aussi, impliqué un temps de travail considérable que nous n'étions pas à même de fournir.

6cf. Pierre Bourdieu, « Les stratégies matrimoniales », *Annales*, 4-5, 1972, pp. 1105-1127.

7Il est possible de lire ce tableau de nombreuses manières différentes. Nous nous bornerons ici à constater qu'en 1872, 16,5 % des couples étaient composés de personnes nées toutes les deux au bourg, que 49 % des couples étaient formés de personnes nées soit au bourg soit à

moins de 10 km de celui-ci, enfin que 69 % des couples étaient formés de personnes nées soit au bourg soit à moins de 20 km de celui-ci ; nous ajouterons que la part des couples totalement étrangers à la région n'excédait pas 8 % du total. Notons enfin que les distributions marginales du tableau montrent que les migrations matrimoniales des hommes et des femmes étaient comparables mais que les conjoints provenant de la forêt d'Orléans étaient plus rares que ceux venant de Beauce à distance égale. Si l'on prend en considération le recensement de 1911 les chiffres diffèrent peu.

---

### ***Pour citer cet article***

Référence électronique

Georges Augustins, « Choix matrimonial et réseaux d'alliance en Beauce au XIX<sup>e</sup> siècle », *Terrain* [En ligne], 4 | 1985, mis en ligne le 23 juillet 2007. URL : <http://terrain.revues.org/index2868.html>

**Augustins G.**, 1985, « Choix matrimonial et réseaux d'alliance en Beauce au XIX<sup>e</sup> siècle », *Terrain*, n° 4, pp. 50-61.

---

### ***À propos de l'auteur***

**Georges Augustins**

Chargé de recherche au CNRS, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

---

### ***Droits d'auteur***

Propriété intellectuelle

---

***Index géographique*** : Centre

***Index thématique*** : famille - parenté et alliance

***Licence portant sur le document*** : Propriété intellectuelle